

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PATIENT HOSPITALISÉ

Hôpital de jour « Le Val Bleu »

1. Horaires

Notre établissement vous accueille en soins de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

2. Objets de valeur

Nous vous déconseillons fortement de venir en soins avec vos bijoux, autres objets de valeur ou de l'argent. Des vestiaires sont à votre disposition dans le local prévu à cet effet, nous vous recommandons de laisser vos effets personnels à cet endroit. Afin d'accéder à ces vestiaires consignés, une pièce de 2 euros vous sera demandée. Nous ne pouvons être tenus responsables de la perte de quelque objet que ce soit au sein de notre établissement

3. Médicaments

Il est fortement prohibé d'apporter des médicaments, des substances toxiques, des boissons alcoolisées.

4. Repas

Les repas sont adaptés au régime de chaque patient, en fonction des impératifs médicaux et habitudes alimentaires. Les repas sont servis en salle de restauration de 12h15 à 13h15.

5. Téléphone mobile

La circulaire du ministère de la santé n°40 du 9 octobre 1995, interdit les téléphones mobiles dans les unités de soins.

6. Tenue vestimentaire

Pour les soins en balnéothérapie, vous apporterez un maillot de bain autre que short et bermuda, un peignoir de bain, une grande serviette, et un bonnet de bain.

Pour les soins en plateau technique sec, vous apporterez une tenue de sport réservée à cet usage.

7. Le bruit

Vous êtes tenus de respecter le silence dans les couloirs et les salles de soins par respect pour les autres patients et pour le personnel de service.

8. Les animaux

Ils ne peuvent être admis dans l'établissement, y compris dans le hall d'entrée. Seuls les chiens d'aide aux personnes handicapées sont admis sur le plateau technique sec et les circulations.

9. Tabac 

En application de la loi du 1^{er} février 2007, relative à l'interdiction du tabac dans les lieux publics, il vous sera demandé de ne pas fumer.

10. Pourboires

Ne pas donner de pourboire au personnel : il lui est, en effet, interdit d'en recevoir et vous l'exposeriez à des sanctions. Si vous tenez à remercier le personnel qui vous a accueilli, remplissez le questionnaire de sortie en fin de séjour.